Santé
et Services sociaux
Québec

GÉRER L'OFFRE, MAIS AUSSI LA DEMANDE : UNE POLITIQUE PUBLIQUE FAVORABLE À LA SANTÉ

Résumé

Mémoire national de santé publique

présenté à la Commission de l'économie et du travail
dans le cadre de la consultation publique sur la sécurité
et l'avenir énergétiques au Québec

par monsieur Alain Poirier
Directeur national de santé publique

Janvier 2005

En vertu de sa mission à l'égard de la prévention et de la protection de la santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et son réseau de santé publique participent depuis plusieurs années à divers travaux touchant le dossier énergétique au Québec. Lors du dernier débat public sur l'énergie il y a dix ans, le réseau de santé publique avait ainsi pris position et défendu des choix énergétiques durables et sains pour la santé et le développement des collectivités. Plus récemment, certaines directions régionales de santé publique se sont prononcées sur des projets de production énergétique (Bécancour, Suroît, ...).

Depuis 1995, le contexte mondial a considérablement évolué, tant dans ses aspects politique, scientifique et environnemental, celui-ci modulant maintenant et pour demain nos choix énergétiques et la sécurité des approvisionnements. C'est dans cette perspective que le MSSS et son réseau de santé publique inscrivent leurs préoccupations à l'égard de la stratégie énergétique québécoise, en tenant compte des récents engagements du gouvernement dans la mise en place de son Plan de développement durable et dans la filière énergétique éolienne.

La relation énergie et santé publique est indissociable. Certaines formes d'énergies, autant dans leur production que dans leur utilisation, ont contribué de façon significative à la détérioration de l'environnement et leurs impacts sanitaires se font sentir à l'échelle locale et planétaire. Toutefois l'énergie demeure un bien essentiel pour le développement, le bien-être et la santé des individus et des collectivités. Une rupture dans l'alimentation d'énergie des foyers québécois peut avoir des conséquences importantes sur la morbidité et la mortalité de la population. Les pannes majeures d'approvisionnement en électricité de 1998 dans le sud-ouest québécois et celle plus récente de 2003 en Ontario et dans le nord-est des États-Unis ont montré à quel point l'impact de « l'insécurité » énergétique sur la santé est important. Depuis l'année de la tempête de verglas, le réseau québécois de transport d'énergie a été sécurisé. Toutefois, pour renforcer la sécurité des approvisionnements, il est dans l'intérêt de la santé publique que la stratégie énergétique québécoise comporte un ensemble de mesures fortes embrassant tout autant la demande que l'offre d'énergie.

Cette stratégie devrait ainsi être axée en premier lieu sur la maîtrise de la demande, à infléchir et à orienter la consommation énergétique, notamment par une politique de tarification appropriée, un plan national d'économie et d'efficacité énergétique de longue durée englobant les différentes formes d'énergies, et favoriser des mesures visant notamment l'accentuation de la disponibilité et de l'accessibilité à des transports collectifs et un renforcement des mesures d'aménagement du territoire visant la limitation de l'étalement urbain. La stratégie québécoise doit faire preuve de cohérence, compte tenu des efforts qu'elle pourrait demander aux consommateurs afin de limiter leur utilisation d'énergies polluantes, en orientant ses choix vers des filières énergétiques renouvelables et durables.

La détermination des choix des filières énergétiques requiert une analyse de nombreuses composantes du contexte québécois, canadien et international. Les différentes filières énergétiques présentées au public dans le cadre de cette consultation n'ont toutefois pas fait l'objet d'une évaluation comparative de leurs impacts environnementaux, sociaux et sanitaires. Celle-ci demeure un préalable afin de guider le choix des décideurs vers des filières énergétiques acceptables d'un point de vue environnemental et sanitaire.

Sous l'angle de la composante santé, ces filières ont été examinées, notamment en fonction des risques qu'ils comportent pour la santé publique. Notre appréciation des risques au regard de l'énergie suit différents principes dont, entre autres la primauté de la santé humaine et la prudence. Cette appréciation

du risque montre que la filière énergétique de production d'électricité ayant recours aux hydrocarbures (filière thermique) présente des risques pour la santé publique qui peuvent et devraient être évités, et ce, dans un contexte de mondialisation des questions environnementales et dans le respect des engagements du gouvernement à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Par ailleurs, au niveau du secteur de l'énergie associé aux transports, notre dépendance à l'égard des hydrocarbures, principalement du pétrole, demeure toujours aussi importante malgré la précarité de la ressource. D'un point de vue économique ou encore du point de vue de la sécurité des approvisionnements, l'exploration et l'exploitation de nouveaux gisements d'hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) en sol québécois peuvent sembler des options alléchantes. L'utilisation de cette filière est cependant de courte durée (moins de quarante ans) alors que la combustion du pétrole demeure l'un des principaux responsables des changements climatiques. Les principaux gisements sont par ailleurs situés dans le golfe du Saint-Laurent. Leur exploitation peut présenter des risques importants pour les ressources en pêche et la biodiversité marine et l'économie touristique du Québec maritime.

Afin de préserver le bilan enviable du Québec quant aux émissions de GES associées au secteur de la production d'électricité (97 % de sa production provient de sources d'énergies renouvelables), le maintien de la filière de l'hydraulicité et le renforcement de la filière d'énergie renouvelable qu'est l'éolien ou encore le solaire, de même que l'utilisation des sources d'énergies émergentes (biogaz, valorisation de la biomasse, ...) seraient des choix à privilégier d'un point de vue de santé publique, chaque nouveau projet requérant préalablement une analyse rigoureuse des impacts environnementaux et sanitaires.

Il est incontestable que le Québec doit demeurer un chef de file dans la production d'énergie tout en limitant ses émissions de GES. La mise en place d'un ensemble de mesures visant à mieux gérer l'offre tout autant que la demande constitue une étape importante dans l'adoption par le Québec d'une politique énergétique favorable à la santé.

Notre analyse nous amène à faire les recommandations suivantes :

- la stratégie énergétique québécoise doit prévoir la mise sur pied d'un programme permanent d'analyse des impacts environnementaux, sanitaires et économiques des filières énergétiques et des mesures d'atténuation;

- elle doit s'articuler autour de mesures fortes visant à infléchir et à orienter la demande d'énergie;

- elle doit diminuer l'utilisation de la filière des hydrocarbures, dans le respect des engagements du Québec à diminuer ses émissions de GES, et ne pas développer davantage le nucléaire;

- elle doit privilégier les filières d'énergie renouvelable et durable, diversifier leurs sources (hydraulicité, éolienne, solaire valorisation de la biomasse) et soutenir efficacement leur recherche et développement de même que leur implantation;

- elle doit enfin favoriser le développement des régions périphériques.